

N°1638

du 11  
Avril  
2023



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE  
SÉCURITAIRE DANS LES SAVANES

Les préoccupations des députés et  
les réponses du Gouvernement (P.4)

FRONTIÈRES SANVEE-KONDJI (P.6)

Allégations de rackets, les précisions de l'OTR

BACCALAURÉAT HARMONISÉ (P.6)

Le respect de l'échéance de 2026  
recommandé dans l'espace UEMOA

INSÉCURITÉ (P.7)

Plus de 12.400 écoles fermées en  
Afrique Occidentale et Centrale en 2 ans

# DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

P. 3

## Ce que dit l'ONU après le rapport du Togo

### EN PLUS...

#### ECONOMIE MARITIME

**PLANIFICATION SPATIALE MARINE** : Renforcement de capacités des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du processus

#### UNIVERSITÉ DE LOMÉ

Le CERSA pour amoindrir les importations avicoles

#### COOPÉRATION SUD-SUD

**PROJET DE GAZODUC NIGÉRIA-MAROC** : Le financement se consolide

#### SANTÉ

Faire de la santé mentale une priorité

#### ALERTE

Payer pour se faire embaucher, le gros piège

Le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU salue les efforts du Togo pour harmoniser sa législation mais note que les personnes handicapées restent confrontées à une stigmatisation, des stéréotypes négatifs et les croyances culturelles profondément enracinées. C'est la leçon à retenir. Aussi a-t-il adopté, le 24 mars 2023, des observations finales sur le Togo - en même temps que sur l'Angola, l'Argentine, la Géorgie, le Pérou et la Tunisie - en clôture des travaux de sa 28ème session tenue à Genève en Suisse (du 6 au 24 mars 2023)...



Adjovi Lolonyo Apédoh Anakoma, Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

LIVRE

Démocratie ou dictature, quel système pour le développement ?

Le journaliste et écrivain Pap Koudjo a procédé à la dédicace de "La démocratie dictatoriale de Kayaded", son premier ouvrage, au village du Bénin, mercredi 5 avril dernier.

Le nœud du livre porte sur la pertinence ou non des systèmes politiques, la dictature ou la démocratie, pour le développement économique en Afrique.

La question est d'actualité et le débat fait rage depuis quelques années, et particulièrement depuis la guerre d'invasion de la Russie contre l'Ukraine, ou du développement rapide de la Chine sous la houlette de la dictature du parti communiste chinois (PCC).

La dédicace a eu lieu au cours d'une conférence-débat placée sur le thème : "Quel type de gouvernance pour un développement tous azimuts en Afrique ?".

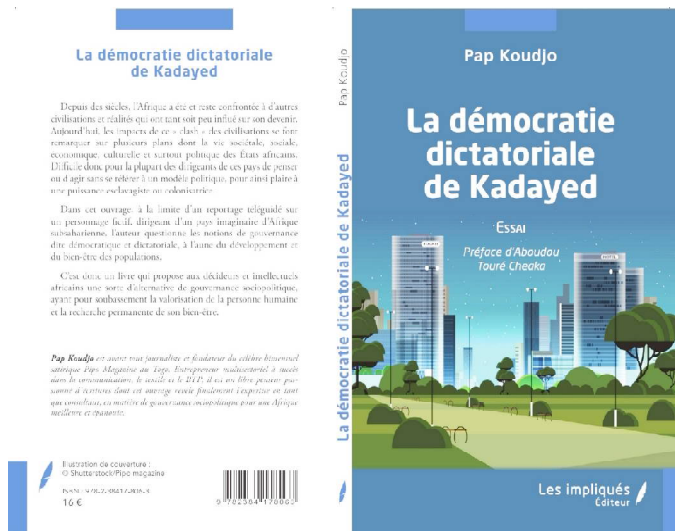
Dans cet ouvrage, l'auteur questionne les notions de gouvernance dite démocratique et dictatoriale, à l'aune du développement et du bien-être des populations.

"Aujourd'hui, l'Afrique et le monde entier sont dans un tourment politico-social et en Afrique, cela devient beaucoup plus visible notamment sur le plan de la gouvernance où certains dirigeants sont décriés. On voit des manifestations violentes un peu partout sur le continent et on voit aussi des changements de régime qui s'opèrent, mais le développement ne suit pas forcément. Donc, je me dis qu'il faut qu'on se pose les bonnes questions pour trouver les bonnes réponses par rapport à notre développement", a indiqué l'auteur.

Dans cet ouvrage de 138 pages, Pap Koudjo propose aux décideurs et autres intellectuels africains, une sorte d'alternative de gouvernance socio-politique, ayant pour soubassement la valorisation de la personne humaine et la recherche permanente de son bien-être.

"Le message véhiculé de cet ouvrage, c'est le bien-être des populations, et ça concerne aussi bien les gouvernés que les gouvernants. J'ai créé un pays imaginaire avec des dirigeants imaginaires sous une forme de gouvernance qui n'est ni démocratique, ni dictatoriale, mais qui a comme soubassement la recherche permanente du bien-être de l'être humain", indique-t-il.

Bien que journaliste, Pap Koudjo a un petit faible pour les systèmes autoritaires, vu les quelques réussites à leur crédit ces dernières années. Son parti pris vient aussi de l'échec des processus de démocratisations, ce qui semble être une obsession de la démocratie libérale et représentative, qui a coûté des guerres civiles à l'Afrique, ainsi que détruit des économies.



Il est aussi entrepreneur dans la communication, le textile et les BTP.

Musique

Le Festival Togoville Jazz débutera demain



Le Festival Togoville Jazz 2023 déploiera ses scènes du 12 au 23 avril prochain, dans plusieurs villes du Togo et du Bénin pour une 9e édition spéciale avec la collaboration de Jazz à Vienne et Togo Créatif.

La 9ème édition du Festival Togoville Jazz débutera ce mardi et se décline sous le thème de "Place du jazz en Afrique et leadership féminin dans l'industrie musicale".

Selon les organisateurs, le thème vise à permettre aux artistes du pays de se former et au public de découvrir un autre type de musique.

Le festival se tiendra à Lomé, Baguida, Agbodrafo, Aného et Togoville, avec des spectacles également prévus à Cotonou pour la première fois.

Cette édition est un tournant ; elle connaît la participation de plusieurs artistes et formations musicales internationales et nationales comme le Gestu Groupe du Sénégal, Koody Fagbemi et Harmony's Brass Band du Bénin, Victor Dey du Ghana et Rokia Traoré du Mali qui partageront la scène avec les groupes togolais comme Foly Nédjy, Lakoélé, Nana Benz du Togo, Nayo et Lomé Orchestra, Charl'Ozzo, Arka'n, Zangbéto Trio, Blakiti, Kale Brass Band et MGG Brass Band.

Outre les spectacles, cette édition spéciale, organisée avec la collaboration étroite de Jazz à Vienne et le soutien de Togo Créatif, tiendra des panels qui porteront sur des thèmes ayant un rapport direct avec l'industrie musicale, comme le leadership féminin dans l'industrie musicale, les perspectives de l'industrie musicale africaine ou encore quels modèles pour les ICC en Afrique. Ces discussions visent à promouvoir l'industrie culturelle et créative au Togo et seront animées par des experts togolais et étrangers à l'Institut Français de Lomé.

Les festivaliers auront également l'occasion de découvrir une exposition photographique itinérante qui rassemble une trentaine de portraits d'artistes des 5 continents tirés de l'ouvrage Jazz On my Mind, du journaliste Samuel Nja Kwa qui couvre près de 22 années de travail entre 1998 et 2020.

Dirigé par Mawuto Dick, le Festival Togoville Jazz écume la scène depuis 2015. Le concept a évolué depuis ces dernières années et compte parmi les plus grands festivals de jazz sur le continent.

Pour cette édition, Togoville Jazz est accompagné par Jazz à Vienne, un festival à forte notoriété qui se déroule dans la région Auvergne Rhône Alpes en France. A cela s'ajoutent d'autres partenaires comme Institut Goethe, Institut Français et Togo créatif et Eve production.

pas se prétendre cotitulaire en raison des contributions aux entretiens ou à l'œuvre, puisque ces apports sont des "éléments gouvernementaux", sur lesquels le copyright ne s'applique pas", indique le document, d'après le Pensacola News Journal.

Les "government works", aux États-Unis, désignent des travaux produits par les membres du gouvernement fédéral dans le cadre de leur fonction, et ceux-ci ne peuvent

Livre audio

Trump réclame 50 millions de dollars sur un livre entretien audio

Donald Trump attaque Bob Woodward, l'éditeur Simon & Schuster ainsi que sa maison-mère, Paramount Global.

Il accuse le journaliste "d'une usurpation systématique, d'une manipulation et d'une exploitation des enregistrements audio du président Trump", en l'absence d'accord de ce dernier. La plainte sous-entendait que l'interrogé jouissait des droits sur les enregistrements réalisés, et réclamait 50 millions \$ en guise de réparation.

La défense a répondu aux arguments, en réclamant un classement sans suite de la plainte déposée par Donald Trump. "Woodward est le seul auteur et l'unique titulaire du copyright sur les entretiens et l'œuvre, le président Trump ne peut



président". Et d'ajouter : "Il est dans l'intérêt public que ces questions historiques soient évoquées dans les propres mots de Trump. Nous sommes convaincus que les faits et la loi sont en notre faveur."

Visé par plusieurs procédures judiciaires, Donald Trump insiste depuis plusieurs jours sur une "manipulation" de la justice américaine par le camp démocrate, dans une stratégie de victimisation.

AZIMUTS INFOS

Le secret de longévité des centenaires se cacherait dans leur immunité

Une nouvelle étude américaine vient valider la précédente hypothèse sur le secret de longévité des centenaires : ils sont dotés d'une résilience immunitaire supérieure à la moyenne.

L'une des caractéristiques du vieillissement réside dans le déclin du fonctionnement du système immunitaire. Toutefois, une rare fraction de la population qui dépasse les 100 ans (les centenaires) serait dotée d'un système immunitaire unique et hautement fonctionnel jusqu'à un âge très avancé. Ces personnes connaissent des retards dans les maladies et la mortalité liées au vieillissement car leur immunité d'élite s'est adaptée avec succès à une série d'agressions, leur permettant d'acquérir une certaine résilience immunitaire et d'atteindre une longévité exceptionnelle. Une étude de 2019 avait observé des changements dans la composition des cellules immunitaires et une augmentation des lymphocytes cytotoxiques dans les cellules mononucléaires du sang périphérique (CMSP) de centenaires japonais, par rapport à des personnes plus jeunes. Cependant, il manquait la généralisation de ces résultats à d'autres ethnies et la caractérisation des changements transcriptionnels qui se produisent dans les types de cellules immunitaires périphériques des centenaires par rapport aux individus plus jeunes.

Confirmation et apport de nouveaux éléments

"Nos données confirment l'hypothèse selon laquelle les centenaires possèdent des facteurs de protection qui leur permettent de se remettre d'une maladie et d'atteindre des âges extrêmement élevés", résume Tanya Karagiannis, bioinformaticienne à l'Institut de recherche clinique et d'études sur les politiques de santé au Tufts Medical Center (Boston) et coauteure d'une nouvelle étude. En effet, l'analyse des chercheurs américains est venue confirmer les changements connus dans le rapport entre les lymphocytes et les cellules myéloïdes.

En outre, elle identifie de nouveaux changements compositionnels et transcriptionnels du système immunitaire. L'analyse a ainsi identifié des signatures de cellules spécifiques à une longévité exceptionnelle. Ces cellules comprenaient des gènes présentant des changements liés à l'âge (par exemple, une expression accrue de STK17A, un gène connu pour être impliqué dans la réponse aux dommages de l'ADN) ainsi que des gènes exprimés uniquement dans les CMSP des centenaires (par exemple un gène qui appartient à la famille de protéines S100 liée à la longévité et à la régulation du métabolisme).

Le plus grand ensemble de données unicellulaires de sujets centenaires

Afin d'identifier des modèles de vieillissement et de longévité humaine spécifiques au système immunitaire, les chercheurs ont analysé de nouveaux profils de cellules uniques provenant des CMSP d'un échantillon aléatoire de sept centenaires (âge moyen de 106 ans). Ils ont également inclus un ensemble de données de séquençage de l'ARN de cellules uniques, comprenant sept centenaires supplémentaires et 52 personnes plus jeunes (entre 20 et 89 ans). Les chercheurs rapportent qu'il s'agit du plus grand ensemble de données unicellulaires de sujets centenaires jusqu'à présent.

Les résultats publiés dans la revue Lancet eBiomedicine serviront de base à de futures études visant à déterminer si les différences observées sont essentielles pour échapper aux maladies liées au vieillissement.



Directeur de la Publication Hugue Eric JOHNSON  
Directeur de la Rédaction Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D. Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC  
Siège: Wuiti - Nkafu  
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28  
e-mail: patrie006@yahoo.fr  
Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Service photographie Roland OGOUNDE  
Dessin-Caricature LAWSON Laté  
Graphisme Guillaume BOGLA

# DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

## Ce que dit l'ONU après le rapport du Togo

Late Pater

Le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU salue les efforts du Togo pour harmoniser sa législation mais note que les personnes handicapées restent confrontées à une stigmatisation, des stéréotypes négatifs et les croyances culturelles profondément enracinées. C'est la leçon à retenir. Aussi a-t-il adopté, le 24 mars 2023, des observations finales sur le Togo – en même temps que sur l'Angola, l'Argentine, la Géorgie, le Pérou et la Tunisie – en clôture des travaux de sa 28<sup>ème</sup> session tenue à Genève en Suisse (du 6 au 24 mars 2023).

L'UNION le relayait dans son numéro 1632, surtout les grandes lignes du premier rapport (dans les efforts faits) présenté par le Togo, le 17 mars 2023, au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Un exercice assuré par la ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Adjovi Lolonyo Apédoh-Anakoma. En bref, le Togo a des textes qui éliminent les discriminations fondées sur le handicap. La délégation togolaise a fourni des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour lutter contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées, sensibiliser la population aux droits des personnes handicapées, assurer l'accessibilité aux bâtiments publics et établissements scolaires, garantir la reconnaissance de la personnalité juridique des personnes handicapées et leur accès à la justice sur un pied d'égalité. Avant de lâcher la formule sacrée : malgré les avancées enregistrées depuis l'adhésion du pays à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Togo reconnaît que de nombreux défis restent encore à relever. A la suite, le

Comité dit avoir apprécié le dialogue fructueux et sincère qui s'est tenu lors de l'examen du rapport initial de l'État partie.

Ces défis sont assimilables aux observations, préoccupations et recommandations du Comité. Ainsi, dans ses **préoccupations**, il parle de la conception étroite du handicap utilisée dans l'État partie, qui s'inspire plutôt de l'approche médicale du handicap ; du retard pris dans le projet de révision de la loi du 23 avril 2004 portant protection sociale des personnes handicapées ; du manque de sensibilisation aux droits des personnes handicapées des décideurs politiques, des responsables gouvernementaux, des professionnels du droit et autres, y compris des juges, des enseignants, des professionnels de la santé, de la santé et autres travaillant avec des personnes handicapées ; du manque de participation des personnes handicapées par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, y compris diverses organisations de personnes handicapées, à la conception et à la mise en œuvre des lois, politiques et programmes relatifs au handicap ; de l'absence d'un cadre de lutte contre la discrimination interdisant la discrimination fondée sur le handicap, y compris la discrimination directe et indirecte, le refus d'aménagements raisonnables, le harcèlement et la diffamation ; du manque d'une perspective du handicap dans la législation liée au genre et politiques, ce qui conduit à davantage de marginalisation et d'exclusion des femmes et des filles handicapées, dans la vie publique et politique, la prise de décision, l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle, les soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive ; de la stigmatisation, la discrimination et les traitements inhumains auxquels les enfants handicapés continuent d'être



La délégation togolaise à la 28<sup>ème</sup> session du Comité des Droits des personnes handicapées

confrontés, notamment leur abandon et leur isolement par leurs familles en raison des préjugés et des stéréotypes négatifs à leur encontre, en particulier dans les zones rurales ; du fait que les enfants handicapés ne sont pas représentés au Conseil national de l'enfance et ne sont pas systématiquement associés aux décisions qui affectent leur vie, en particulier dans les zones rurales.

Le Comité note toujours, avec préoccupation, que les personnes handicapées se heurtent à des obstacles pour accéder à l'environnement physique, aux transports, à l'information et aux communications, y compris les technologies de l'information et des communications, et à d'autres installations et services ouverts ou fournis au public, en particulier dans les zones rurales ; l'absence de protocoles pour l'évacuation des personnes handicapées dans les situations de risque, d'urgence humanitaire et de catastrophe naturelle ; le manque d'inclusion effective des personnes handicapées par le biais de leurs organisations représentatives dans la mise en œuvre du programme Novissi visant à atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les groupes vulnérables ; que l'article 6 de la loi du 23 avril 2004 prive les personnes handicapées, notamment les personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou psychosociale, de leur capacité juridi-

que et placées sous tutelle ; l'absence de mesures prises pour mettre en œuvre la loi de 2013 relative à l'aide juridictionnelle ; les obstacles auxquels les personnes handicapées continuent de se heurter pour accéder à la justice, notamment le manque d'interprètes qualifiés en langue des signes dans les procédures administratives et judiciaires pour les personnes sourdes, et le manque de documents et d'informations dans des formats accessibles pour les personnes ayant d'autres handicaps ; les dispositions discriminatoires des articles 130 et 131 de la loi n° 2009-007 qui autorisent la détention et l'hospitalisation involontaires des personnes handicapées, en particulier des personnes présentant un handicap intellectuel et/ou psychosocial, jugées « dangereuses » pour elles-mêmes ou d'autres, qui sont incompatibles avec la Convention ; la fréquence de l'isolement, des contraintes physiques et d'autres formes de mauvais traitements dans les milieux familiaux, les institutions psychiatriques, les institutions religieuses, les hôpitaux, les prisons et les services éducatifs, en particulier pour les personnes souffrant de handicaps intellectuels et/ou psychosociaux ; l'absence d'un régime efficace de protection sociale, comprenant des dispositions pour couvrir les dépenses liées au handicap ; l'insuffisance de la consultation et de l'inclusion des organisations de personnes handicapées, en particulier les organisations de femmes handicapées, en tant que partenaires de la coopération au développement, dans la conception et la mise en œuvre des accords et programmes internationaux, etc.

Le Comité s'inquiète de l'absence de mesures visant à empêcher la séparation des enfants de leurs parents pour cause de handicap, notamment l'article 39 de la loi de 2004 qui fait que les mères handicapées perdent la garde de leurs enfants en raison de leur handicap. Il est également préoccupé par les informations faisant état d'enlèvements et de meurtres de personnes atteintes d'albinisme...

Les préoccupations ont touché les droits spécifiques comme l'égalité et non-discrimination, les femmes handicapées, les enfants handicapés, l'accessibilité, le droit à la vie, les situations de risque et urgences humanitaires, la reconnaissance égale devant la loi, l'accès à la justice, la liberté et sécurité de la personne, la protection contre la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, être à l'abri de l'exploitation, de la violence et des abus, la liberté de mouvement et nationalité, l'éducation, la santé, le travail et emploi, la mobilité personnelle, vivre de façon autonome et être inclus dans la communauté, la liberté d'expression

et d'opinion et accès à l'information, la protection sociale, la participation à la vie politique et publique, à la vie culturelle, aux loisirs, aux loisirs et au sport.

Chacune des préoccupations du Comité a induit des **recommandations** au Togo. Pêle-mêle, il va falloir à l'État partie de modifier et/ou abroger la législation ; adopter un plan d'action national complet et à long terme pour la mise en œuvre des droits des personnes handicapées dans la Convention dans tous les secteurs et à tous les niveaux ; assurer la sensibilisation à la non-discrimination et le renforcement des capacités sur le modèle des droits de l'homme du handicap, et y associer les organisations de personnes handicapées à la conception ; adopter des mesures pour offrir aux personnes handicapées victimes de discrimination réparation, indemnisation et réadaptation et veiller à ce que les auteurs soient sanctionnés ; intégrer les droits des femmes et des filles handicapées dans toutes les législations sur le genre ; veiller à ce que les enfants handicapés soient représentés au sein du Conseil national de l'enfance ; introduire des modules réguliers de formation et de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées à tous les niveaux de l'éducation, à l'intention des décideurs politiques, du pouvoir judiciaire, des responsables de l'application des lois, des médias, des politiciens, des éducateurs, des professionnels travaillant avec et pour les personnes handicapées, ainsi que comme pour le grand public ; mettre en œuvre la législation nationale existante en matière d'accessibilité, notamment l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 portant normes d'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ; prendre des mesures juridiques et politiques appropriées pour sauvegarder et protéger les personnes handicapées, en particulier les enfants et les personnes atteintes d'albinisme, contre l'abandon, le meurtre et l'enlèvement, et de veiller à ce que tous les auteurs soient traduits en justice ; adopter des mesures pour assurer la mise en œuvre effective de la loi du 27 mai 2013 relative à l'aide juridictionnelle et de l'article 41 de la loi de 2004 relatif à l'assistance juridique des femmes handicapées en matière de litiges matrimoniaux afin d'assurer le soutien aux personnes handicapées, y compris en milieu rural ; établir un mécanisme de surveillance pour s'assurer que les personnes atteintes de handicaps psychosociaux et/ou intellectuels ne sont pas soumises à des traitements arbitraires et forcés, en particulier des traitements entraînant l'enfermement ; mettre en place une surveillance indépendante pour évaluer la situation des femmes et des filles handicapées dans les institutions afin de prévenir, détecter et, le cas échéant, punir et réparer les cas de stérilisation forcée, d'avortement ou de tout autre type de chirurgie.

Le Comité recommande à l'État partie d'accroître ses efforts de sensibilisation des parents à l'importance d'enregistrer les naissances des enfants handicapés ; adopter et mettre en œuvre des mesures législatives et

politiques visant à garantir que les chaînes de télévision proposent leurs programmes dans des formats accessibles tels que le sous-titrage, la langue des signes et l'audio-description pour les personnes sourdes, aveugles, sourdes-aveugles et malvoyantes ; assurer la pleine implication et participation des personnes handicapées, en particulier des femmes handicapées, et de leurs organisations représentatives au suivi de l'application de la Convention, notamment en fournissant le financement nécessaire...

Corapporteuse du Comité pour l'examen du rapport du Togo, Mme Amalia Gamio a souligné que tant que l'approche médicale et sociale perdurera au détriment de l'approche fondée sur les droits de l'homme, il sera difficile de mettre en œuvre les droits des personnes handicapées. L'experte a aussi insisté sur une prémisse essentielle : « rien sur les personnes handicapées sans les personnes handicapées ». Un problème majeur au Togo, a-t-elle poursuivi, est le manque de présence et d'autonomisation des filles et des personnes handicapées, qui sont toujours considérées comme des citoyens de second rang et restent confrontées aux violences. L'experte a espéré qu'après ce dialogue, l'État togolais prendra les mesures nécessaires pour la mise en œuvre adéquate de la Convention, l'harmonisation de ses lois et programmes, et la mise en place d'outils adéquats pour les personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, du travail, de la santé et de la participation politique. Mais avant, il faut « diffuser largement les présentes observations finales, y compris auprès des organisations non gouvernementales et des organisations de personnes handicapées elles-mêmes et des membres de leur famille, dans les langues nationales et minoritaires, y compris la langue des signes, et dans des formats accessibles, y compris Easy Read, et de les rendre disponibles sur le site Web du gouvernement sur les droits de l'homme ».

La prochaine session du Comité des droits des personnes handicapées, qui doit se tenir du 14 août au 8 septembre 2023, a prévu d'examiner les rapports de l'Allemagne, Andorre, Autriche, Israël, Malawi, Mauritanie, Mongolie et Paraguay. En ce qui concerne le **Togo**, pour la prochaine fois, le Comité lui demande de soumettre ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2029 et d'y inclure des informations sur la mise en œuvre des recommandations qui viennent d'être formulées le 24 mars 2023. Il l'invite également à envisager de soumettre les rapports susmentionnés dans le cadre de la procédure simplifiée d'établissement des rapports du Comité, selon laquelle le Comité établit une liste de questions au moins un an avant la date d'échéance fixée pour le rapport d'un État partie. Les réponses de l'État partie à une telle liste de questions doivent constituer son rapport.

## PROJET DE GAZODUC NIGÉRIA-MAROC

### Le financement se consolide

Late Pater

La Compagnie Pétrolière Nationale Nigérienne (NNPCL) va investir 12,5 milliards de dollars pour obtenir une participation de 50% dans le projet de gazoduc Nigeria-Maroc, d'une valeur de 25 milliards de dollars. Le site d'informations *le7tv.ma* rappelle que ce projet historique devrait établir un record en tant que plus long gazoduc offshore du monde, couvrant environ 5.600 km à travers 11 pays africains. La NNPCL et l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) du Maroc financent conjointement le projet à parts égales.

Le directeur général de la NNPCL, Mallam Mele Kyari, qui s'exprimait le 6 avril 2023 à Abuja, a déclaré que le projet de gazoduc de la compagnie, qui reliera le Nigeria au Maroc, en est déjà à la phase II de l'étude d'avant-projet détaillé, et qu'il fait l'objet d'une évaluation de l'impact environnemental et d'enquêtes sur les droits de passage. Selon Kyari, la NNPCL tire parti des énormes réserves de gaz naturel du Ni-

geria, qui s'élèvent à plus de 200 milliards de pieds cubes et qui pourraient atteindre 600 milliards de pieds cubes, étant donné que l'on s'attend à des investissements plus importants en raison de la récente résolution des différends relatifs aux contrats de partage de la production avec les partenaires. Il a indiqué que cette réserve importante constituera une alternative énergétique à faible teneur en carbone qui soutiendra la croissance des secteurs de l'énergie et de l'industrie, luttera contre la pauvreté, réduira l'empreinte carbone et créera davantage d'opportunités d'emploi. Il a ajouté que le réseau d'infrastructures gazières du Nigeria avait la capacité de transporter environ 6,9 milliards de pieds cubes standard de gaz pour soutenir la production d'électricité. Le gazoduc Nigeria-Maroc est l'un des projets phares liant les deux pays en passant par plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Les études de ce mégaprojet sont à un stade avancé et des mémorandums d'entente ont été signés lors des derniers mois. Le premier a

été signé entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la République fédérale du Nigeria et le Royaume du Maroc.

Deux autres ont été signés respectivement entre le Maroc, le Nigeria et la Mauritanie, d'une part, et le Maroc, le Nigeria et le Sénégal, d'autre part. Cinq autres mémorandums d'entente tripartites ont été conclus respectivement et successivement entre le Maroc et le Nigeria, d'une part, et la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Ghana, d'autre part.

Le projet stratégique de gazoduc Nigeria-Maroc longera la côte ouest-africaine depuis le Nigeria, en passant par le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie jusqu'au Maroc. Il sera connecté au gazoduc Maghreb-Europe et au réseau gazier européen et permettra aussi d'alimenter les États enclavés du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

## PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SÉCURITAIRE DANS LES SAVANES

### Les préoccupations des députés et les réponses du Gouvernement

• **Le gouvernement promet sécuriser l'organisation et la tenue des élections législatives et régionales dans la région des Savanes**

**F. Woussou**

En réponse à la menace sécuritaire et aux atteintes graves à l'intégrité du territoire national, le Président de la République a, par décret n°2022-072/PR du 13 juin 2022, décrété l'état d'urgence sécuritaire applicable à toutes les préfectures et communes de la région des Savanes pour un délai de trois (3) mois. Ce délai, qui est prorogé de six (6) mois par l'Assemblée nationale le 6 septembre 2022, conformément à la Constitution, a expiré le 12 mars 2023 dernier. Une nouvelle demande sur une période de 12 mois a été sollicitée par le Gouvernement. L'Assemblée a voté la loi de pro-

rogation, non sans avoir exprimé des préoccupations auxquelles les représentants du Gouvernement ont donné des réponses au cours du débat général et en plénière...

**Député :** En septembre 2022, l'Assemblée nationale autorisait la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire applicable à toutes les préfectures et communes de la région des savanes pour une période de six (6) mois à compter du 13 septembre de la même année. Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de la prorogation de six (6) mois de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des savanes sur les interven-



**tions, des forces de défense et de sécurité et sur les activités des populations ?**

**Gouvernement :** Décrété le 13 juin 2022 pour une période de trois (3) mois, l'état d'urgence sécuritaire a été prorogé de six (6) mois depuis le 13 septembre 2022, afin de permettre au Gouvernement de prendre des mesures nécessaires de riposte, face aux menaces et atteintes graves à l'intégrité de notre territoire. Ainsi, durant cette période de prorogation, le Gouvernement a pris d'importantes mesures, liées notamment : - à la redéfinition des stratégies de défense et de combat sur le terrain avec la mise en place d'un haut commandement militaire pour l'opération KOUNDJOARE, avec à sa tête le Général KOLEMAGAH Kassava ; - au redéploiement et au renforcement des troupes militaires sur le terrain ; - à l'acquisition de nouveaux matériels et dispositifs militaires et de combat etc...

**En septembre 2022, le gouvernement avait estimé qu'une période de six (6) mois de l'état d'urgence sécuritaire serait raisonnable pour faire face à la menace sécuritaire et les atteintes graves perpétrées par les groupes armés terroristes dans cette région. Qu'est-ce qui motive la présente prorogation pour une durée de 12 mois ?**

En Septembre 2022, le gouverne-

ment avait estimé qu'une période de prorogation de six (6) mois était raisonnable pour faire face aux menaces et atteintes graves perpétrées par les groupes terroristes dans la région des Savanes. Ce délai était arrêté en fonction d'importants coûts financiers de pareilles opérations militaires et des moyens logistiques, humains et matériels à mobiliser sur le terrain. De plus et surtout, il fallait aussi compter sur la détermination de nos forces de défense et de sécurité qui avaient estimé à l'époque, qu'un délai de six (6) mois était suffisant pour ramener le calme et la stabilité dans cette région. Malheureusement, il se fait qu'au bout des six (6) mois, les troubles perpétrés continuent par se poser dans cette région. S'il faut à nouveau solliciter une prorogation, il serait raisonnable de préconiser un délai supplémentaire de douze (12) mois. Ainsi, le gouvernement dispose en termes de délai, d'une marge suffisante de manœuvres, et peut, avant le terme du délai et en fonction de l'évolution sur le terrain, mettre fin, à tout moment, à l'état d'urgence sécuritaire.

**La présente prorogation de l'état d'urgence sécuritaire n'influera-t-elle pas sur les échéances électorales prévues pour cette année dans la région des savanes? Sinon, le gouvernement prend-il d'ores et déjà des mesures tendant à permettre un bon déroulement des processus élec-**

**toraux dans ladite région ?**

Le gouvernement prend des dispositions pour sécuriser l'organisation et la tenue des élections législatives et régionales dans la région des Savanes. Des mesures d'ordre sécuritaire et administratif sont prises pour le renforcement et le redéploiement des forces de défense et de sécurité afin de mieux sécuriser nos populations locales et leurs biens durant cette période et y permettre le bon déroulement des processus électoraux. Donc il n'y a pas d'inquiétude sur le recensement électoral et sur tout le processus électoral. La mesure a été prise et l'état de sécurité sera bien encadré

**Existe-t-il une ordonnance qui détermine les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'état d'urgence sécuritaire ?**

Aucune ordonnance n'a été prise dans le cadre de l'état d'urgence sécuritaire. Il faut préciser que l'ordonnance 7 bis du 3 Octobre 2020 est une ordonnance qui détermine les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence au Togo, toute nature confondue, qu'elle soit sanitaire, sécuritaire, climatique, écologique... Actuellement si on prend sur le sécuritaire, les opérations sont soutenues aujourd'hui dans le Nord par un faisceau de textes dont on peut citer l'ordonnance 7 bis en question, la loi sur la sécurité intérieure, la loi sur l'interception des communications, la loi sur la communication électronique et des règlements qui viennent en appui à cet arsenal juridique. C'est cet ensemble qui supporte juridiquement les opérations qui se mène dans les savanes.

**Quelles sont les dispositions**

**prises par le gouvernement dans l'accompagnement et la prise en charge des victimes des attaques perpétrées par les groupes terroristes ?**

Le gouvernement a pris des mesures afin de permettre une meilleure prise en charge des victimes des attaques des groupes terroristes et l'accompagnement des familles endeuillées. Toutefois, des réflexions sont en cours afin de mieux définir les critères de motivation et 9 d'accompagnement des enfants de ces victimes et leurs familles, en favorisant par exemple pour les enfants, leurs entrées dans les écoles de référence, notamment le collège militaire, pour les meilleurs d'entre eux etc...

**Le délai de la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire sollicitée par le gouvernement a expiré le 12 mars dernier. Toutefois, la présente prorogation sollicitée à date court à compter du 13 mars. Comment peut-on expliquer cette situation ?**

La présente prorogation sollicitée court à compter du 13 mars 2023 alors même que le délai de la prorogation précédente est arrivé à terme le 12 mars 2023 à minuit. Depuis la date du 13 mars 2023 à ce jour, certains actes et effets ont pu être posés dans le cadre de l'état d'urgence sécuritaire. Si la prorogation ne couvre pas cette période, les actes posés seraient frappés d'illégalité. De plus, le principe de la non-rétroactivité n'étant pas un principe absolu, la loi peut rétroagir afin de permettre, comme en l'espèce, l'enchaînement de manière discontinue de la validité juridique de la loi.

## ANNONCES ET REMERCIEMENTS

TOGBUI AGBOLY DADJIE ADJALE VI ; chef canton d'Amoutivé, Chef supérieur de la ville de Lomé ;  
TOGBUI KAKE, Chef Quartier de Nyékonakpoé ;  
TOGBUI Faustin de SOUZA, Chef Quartier de Kodjoviakopé ;  
Régent AGBESSITONOU Astou Quartier d'ADJOLOLO ;  
Le Révérend Père AZIABLI, Curé de la paroisse Christ-Roi de Kodjoviakopé et ses vicaires ;  
Le Frère François AMOUZOU, responsable du Monastère de Zogbégan ;  
Le Révérend Pasteur Emile AMOUZOU,  
La communauté Paroissiale Christ-Roi de Kodjoviakopé ;  
Association Doux Cœur de Marie de Kodjoviakopé ;  
La Collectivité ATTINHONSUE de Grand-Popo ;  
La collectivité DHOSSA AGUIDI de Grand-Popo ;  
La Collectivité DOSSAGBO de Hévé Grand-Popo ;  
La Famille KASSA du Bénin, du Togo et du Gabon ;  
La Famille AGBEMAVO du Bénin, Togo et du Ghana ;  
La Famille AHOUANSOU de Grand-Popo ;  
La Famille HOUEDENOU du Bénin, Congo, Ghana et de la France ;  
La Famille ALLOSSE du Bénin, Togo et du Ghana ;  
La Famille de SOUZA du Bénin et du Togo ;  
La Famille AYITE du Bénin, Togo et du Ghana ;  
La Famille AMEGNAGLO du Bénin, Togo et du Ghana ;  
La Famille LOKOSSO-ASSIVOUIIN ;  
La Famille AMEGAN-WOVOUIIN ;  
La Famille SOSSA TOSSOUVEY ;  
La Famille KINVI.

### Les enfants

DODOO Dodou Edith épouse ATCHABA son époux et leurs enfants à Abidjan ;  
KASSA Ayaba Monique épouse ADJAHOTO, revendeuse à Cotonou, son époux et leurs enfants à Cotonou ;  
KASSA Marie Reine épouse AZANLEDJI, couturière à Lomé, son époux et leurs enfants à Lomé et à Dakar ;  
KASSA Abla Kayi Louise épouse AMOUZOU, revendeuse à Lomé, son époux et ses enfants à Lomé ;  
KASSA Codjo Jean-Eudes, consultant à Lomé, ses épouses et leurs enfants à Lomé ;  
KASSA Léonce, cuisinier, sa femme et son enfant à Parakou  
Ont le regret de vous annoncer le décès de leurs très chère et regrettée :



**Veuve AGBENOUVOR Adjoa Agnès Epse KASSA dite (Fofono) revendeuse à Lomé**

**enlevée à leur attention le 12 Mars 2023 dans sa 93<sup>ème</sup> Année**

Et vous prie de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux prières suivant le programme ci-après

**VENDREDI 14 AVRIL 2023**

**18H à 20H :** Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte (corps présent)

**SAMEDI 15 AVRIL 2023**

**07H 30 :** Chapelle ardente

**08H 15 :** Levé du corps

**09H 00 :** Messe d'enterrement sur la paroisse Christ-Roi de Kodjoviakopé suivi de l'inhumation au cimetière d'Amadahomé.

**Maison mortuaire :** Maison KASSA situé juste derrière le Pacifique Hôtel, non loin du poste Beat Nine Frontière Togo-Ghana.

**F. Woussou**

Une trentaine de membres du comité de pilotage de la Planification spatiale marine (PSM) viennent de renforcer leurs capacités sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du processus de planification spatiale marine. La planification spatiale marine est un processus stratégique et une pratique qui vise à faire en sorte que la société tire profit de l'océan tout en protégeant le milieu marin. « Elle est une approche collaborative et transparente de gestion des espaces océaniques qui aide à établir un équilibre entre la demande accrue en matière d'activités et la nécessité de protéger les écosystèmes marins », a indiqué Baba Stanislas du Haut conseil pour la mer (HCM).

Les acteurs de l'administration générale, du port autonome de Lomé, de la préfecture maritime, des communes du littoral, des préfectures du Golfe et des Lacs ainsi que des représentants des organisations de la société civile et des opérateurs économiques, réunis au sein d'un comité de pilotage, ont donc été formés sur le concept. L'objectif est de leur permettre de s'approprier le concept de

planification spatiale marine en vue de bien conduire le processus dans ses différentes phases. Il s'est agi de développer les compétences des acteurs afin de gérer rationnellement les espaces maritimes tout en minimisant la pollution marine, les conflits d'usage et la pression sur les ressources.

Lors d'un atelier qui s'est tenu dans la ville d'Aného la semaine dernière, des communications sur l'introduction à la planification spatiale marine, l'identification des besoins et la mise au point des processus à savoir : la définition de la raison, la désignation de l'autorité, la mise en place de l'équipe de



planification, la définition de la vision et des objectifs de la planification ont été faites. Il est question d'amener les participants à appréhender le concept de la PSM et son importance, à connaître les différentes étapes et à maîtriser l'élaboration d'un chronogramme provisoire du projet.

Le ministre Baba Stanislas a ex-

horté les membres du comité de pilotage au travail bien fait pour faire de l'espace maritime, une zone d'activités maritimes et portuaires pacifiques et prospères. Le projet est soutenu par le projet WACA Res IP. Son coordinateur, Adou Bahim Assimiou, a souligné qu'en accompagnant le processus de la planification spatiale marine, WACA entend contribuer à une gestion durable de l'espace marin et côtier togolais, et réaliser son objectif qui consiste à appuyer le renforcement de la résilience des communautés et des zones cibles dans la zone côtière.

## ALERTE

### Payer pour se faire embaucher, le gros piège

Sur internet des entreprises fictives, soi-disant canadiennes, promettent des emplois moyennant de substantiels « frais de dossiers ». Au Togo, de jeunes chômeurs sont tombés dans le piège.

« Je suis déjà au stade terminal du processus. J'essaie pour le moment de collecter de l'argent pour le billet d'avion du Canada. Une fois prêt, j'informerai mes partenaires cana-

diens qui m'enverront le nécessaire pour le voyage. » Radieux, Jean, employé temporaire dans une entreprise à Lomé, croit avoir décroché le job de ses rêves. Il a répondu via Internet à une offre d'emploi de Caledonian offshore Limited, une société soi-disant canadienne de Toronto. A en croire ses annonces, celle-ci recrute des travailleurs immigrés pour le compte de sociétés pé-

trières qui les feraient travailler sur des plateformes offshore dans le monde entier. Ayant reçu une réponse positive par courrier, Jean a aussitôt envoyé par mandat poste les 555 US dollars exigés par l'entreprise comme frais de recrutement. Mal lui en a pris car ce qu'il ignore c'est que cette prétendue entreprise de Toronto est inconnue de l'admi-

(suite à la page 7)

FOOTBALL/

## En 2023, la Fondation FIFA soutiendra 114 organisations via son programme Community

À l'occasion de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, la Fondation FIFA confirme que 114 organisations à but non lucratif issues de 54 pays bénéficieront en 2023 d'un soutien financier dans le cadre du programme Community.

**Hervé A.**

L'objectif du Programme Community consiste à aider les projets locaux misant sur le pouvoir du football à instiller un changement social positif et s'attaquer aux enjeux les plus urgents auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes défavorisés de par le monde. Le programme invite par ailleurs les ONG à mettre en place des initiatives promouvant la santé, le bien-être, l'éducation, l'égalité des sexes, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la paix, la justice et l'efficacité des institutions dans une optique de bonne gouvernance et de croissance économique.

Dans le cadre de l'annonce de la liste des organisations soutenues en 2023, Mauricio Macri, président exécutif de la Fondation FIFA, a expliqué : "Le football a ce pouvoir unique de parler à des milliards de personnes dans le monde. Tous les jours, ce pouvoir permet de générer un changement social positif. Ce pouvoir est au cœur de l'action de la Fondation FIFA et des objectifs qu'elle vise par le biais de son programme Community.

Entre 2020 et 2022, les projets financés par le programme ont permis d'aider plus de 250 000 personnes réparties sur toute la planète. En 2023, nous souhaitons en aider encore plus. J'ai hâte de découvrir les répercussions positives des initiatives menées par les organisations sur leurs communautés."

Lancée en février 2023, l'appel à candidatures de l'édition 2023 du programme Community de la Fondation FIFA a attiré près de 1 000 organisations issues de 110 pays. Les organisations intéressées ont dû prouver qu'elles n'adoptent aucune pratique discriminatoire, qu'elles ont un but non lucratif et jouissent d'une situation financière saine, et qu'elles s'engagent en faveur de la prévention et de la protection des enfants. Les propositions soumises devaient être axées véritablement autour de l'utilisation du football comme outil de lutte contre les difficultés sociales et de promotion d'un changement social positif. De plus, les organisations ont dû satisfaire à des critères d'éligibilité stricts et soumettre de la documentation d'appui solide dans les domaines financier et de protection des enfants.



Enfin, les organisations sélectionnées et leurs projets concernent tous les genres et soutiennent les enfants et jeunes issus de groupes vulnérables (indigènes, minorités ethniques, religieuses et linguistiques, migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées, etc.). La Fondation FIFA a été créée en 2018 dans le cadre de l'engagement de la FIFA à favoriser le progrès social et à s'attaquer aux grands défis mondiaux. Dans la droite ligne de la Vision 2020-2023 de la

FIFA consistant à rendre le football véritablement mondial, de sa campagne "Le football unit le monde" (Football Unites the World) et des Objectifs de développement durable des Nations Unies, la Fondation FIFA met les valeurs intrinsèques du football au service de l'humanité et de la planète, s'inscrivant ainsi parfaitement dans la raison d'être de la Journée internationale du Sport au service du développement et de la paix.

CHAMPIONNAT AFRICAIN DE FOOTBALL SCOLAIRE :

## La Guinée, Championnat africain de football scolaire

Après quatre jours de compétition, la première édition du Championnat africain de football scolaire a enfin livré tous ses secrets.

Le CS Ben Sekou Sylla de Guinée et Fountain Gate School de Tanzanie ont été couronnés champions chez les garçons et chez les filles respectivement au terme de la finale de l'édition inaugurale du Championnat africain de football scolaire de la CAF 2022/23 qui s'est disputée à Durban, Afrique du Sud samedi.

Le CS Ben Sekou Sylla a battu Clapham High School. Les locaux étaient pourtant considérés comme les favoris de la compétition. C'est aux tirs au but que le titre s'est joué. Au bout du temps réglementaire, le score était de 1-1. Ce match a été intense du début à la fin et s'est joué devant une foule enthousiaste composée de plus de 6 000 personnes. C'est le stade Sugar Ray Xulu qui accueillait l'événement.

Fountain Gate n'a pas rencontré de difficulté pour battre les Marocains de l'école Omar Ibn Khatab. Le match s'est soldé sur un 3-0 en faveur des Tanzaniennes.

Les vainqueurs reçoivent chacun 300 000 USD. Une somme offerte par la Fondation Motsepe qui a fait un don total de 10 millions USD pour l'édition inaugurale de ce concours scolaire panafricain. Ces deux finales ont été le point culminant de quatre jours de compétitions exceptionnelles au cours desquels les futures stars du continent africain ont pu montrer leur qualité tout cela à travers le beau jeu.

Le président de la CAF, le Dr Patrice Motsepe, le ministre sud-africain des sports, des arts et de la culture, M. Zizi Kodwa, tous les vice-présidents de la CAF, le président de la SAFA, le Dr Danny Jordaan et le président de la COSAFA, Artur de Almeida e Silva, ainsi que des dirigeants du football venant de tout le continent africain étaient présents à Durban.

"Nous sommes si fiers de ce qu'ont montré les jeunes garçons et filles qui ont concouru ici. Vous êtes l'avenir", a déclaré le Dr Motsepe. "Les nations de football les plus performantes au monde investissent dans la jeunesse." Cela fait partie de notre engagement de développer le football dans chaque pays d'Afrique. Nous sommes si fiers de vous. Nous



savons que l'investissement que nous faisons dans le football scolaire permettra au football africain de rivaliser avec les meilleurs dans le monde et d'être autonome. L'argent que les écoles ont gagné sera utilisé pour construire des infrastructures de football pour les garçons et les filles afin qu'ils puissent se développer davantage. Nous tenons à remercier la COSAFA de nous avoir accueillis ainsi que tous ceux qui ont rendu l'organisation de ce tournoi possible."

Le CS Ben Sekou Sylla a remporté une finale masculine àprement disputée. Cette école est passée devant grâce à une inspiration d'Amara Keita. Mais la formation sud-africaine a riposté et égalisé par l'entremise de Kagiso Maloka, ce qui a forcé les deux formations à avoir recours

aux tirs au but. Dans cet exercice, c'est l'équipe guinéenne qui a gardé son sang-froid pour prendre le meilleur sur son adversaire pour soulever le trophée (5-4).

"L'Afrique du Sud n'a pas été un adversaire facile à battre", a déclaré l'entraîneur des Guinéens, Aly Badara Cissé. "Ils méritent d'être champions comme nous mais je suis heureux que le titre nous soit revenu. Le niveau de la compétition était vraiment élevé et cela montre que le football a le vent en poupe en Afrique." Le CS Ben Sekou Sylla remporte le premier prix tandis que Clapham High School est récompensé par 200 000 USD pour sa médaille d'argent. L'école secondaire Salima du Malawi a décroché le bronze et un chèque de 150 000 USD.

BASKETBALL/NBA

## Rudy Gobert frappe son coéquipier Kyle Anderson pendant un temps mort

Rudy Gobert, le pivot français des Minnesota Timberwolves, a frappé son coéquipier Kyle Anderson pendant un temps mort, ce dimanche, lors du match face à New Orleans. Sa franchise l'a ensuite renvoyé chez lui.

Rudy Gobert s'en est pris à Kyle Anderson, dimanche, pendant un temps mort, lors de la victoire des Minnesota Timberwolves face aux New Orleans Pelicans (113-108). Le pivot français a frappé son coéquipier après une courte altercation sur le banc de l'équipe, peu avant la mi-temps.

Gobert n'a pas fini la rencontre : à la pause, la franchise a préféré le renvoyer chez lui, précise Shams Charania de The Athletic. Un signe inquiétant alors

que Minnesota s'appête à disputer le play-in.

"Ce n'est certainement pas quelque chose que nous tolérons", a déclaré Chris Finch, le coach de l'équipe, après le match. Lui et Tim Connelly, le président de la franchise, ont garanti que la situation serait "gérée en interne".

Les Timberwolves le suspendront-ils avant leur match déterminant face aux Lakers, le mardi 11 avril ? La question reste en suspens et les précédents sont rares. À titre de comparaison, Bobby Portis avait été mis à l'écart du groupe pour les huit derniers matches de la saison 2017-2018 après avoir frappé son coéquipier Nikola Mirotic lors d'un entraînement des Bulls, le mardi 17 octo-



bre 2017. Draymond Green n'avait écopé que d'une amende pour une altercation similaire avec Jordan Poole avant le début de l'exercice.

## BREVES

### Le Qatar va utiliser les stades du Mondial

L'héritage du Mondial de football 2022 au Qatar est déjà une réalité. La Confédération asiatique de football (AFC) a annoncé que six des huit stades ayant servi au dernier tournoi planétaire seront utilisés l'an prochain pour la Coupe d'Asie des nations (12 janvier au 10 février 2024).

Il s'agit des stades International Khalifa, Al-Janoub, Education City, Ahmed Ben Ali, Al-Thumama à Doha, et le stade de Al-Bayt à Al-Khor. Les deux seules enceintes du Mondial 2022 non retenues pour la Coupe d'Asie sont le stade de Lusail, où avait été disputée la finale entre l'Argentine et la France, et le très atypique stade 974, constitué de 974 conteneurs, qui doit être prochainement démonté.

La Coupe d'Asie des nations était initialement prévue en Chine cette année, mais les autorités chinoises ont décidé l'an passé d'en rendre l'organisation, invoquant la crise sanitaire et ses conséquences sur la préparation du tournoi continental. Elle a été délocalisée au Qatar et repoussée au début de l'année 2024.

### La FIFA frappe l'Indonésie au porte-monnaie

Les sanctions s'alourdissent pour l'Indonésie. La FIFA lui a déjà retiré l'organisation du Mondial des moins de 20 ans en 2023, après le refus des autorités politiques de recevoir l'équipe d'Israël. Elle lui coupe désormais également les vivres.

L'instance internationale annonce avoir gelé sa subvention à la Fédération indonésienne de football (PSSI), versée tous les ans dans le cadre du programme de développement. La FIFA explique avoir décidé de "provisoirement de restreindre" le versement des fonds de développement FIFA Forward. Elle précise qu'elle reconsidérera la sanction après un examen de la façon dont l'Indonésie entend améliorer le football et ses structures.

Officiellement, le gel des fonds n'est donc pas directement lié au retrait de l'organisation du Mondial des moins de 20 ans. Mais il ne fait aucun doute que l'Indonésie est bien dans le viseur de la FIFA, après la tragédie du mois d'octobre dernier, où 125 supporters ont trouvé la mort dans un stade après une bousculade géante. Le président de la PSSI, Erick Thohir, s'est pourtant montré très mesuré dans ses commentaires après l'annonce de la sanction financière de la FIFA. "Il s'agit plutôt d'un carton jaune que d'un carton rouge", a-t-il suggéré.

### Les militaires appelés en renfort

Pour combler un manque annoncé d'agents de sécurité, l'Etat français devrait faire appel à l'armée pour contribuer à la sécurité des Jeux de Paris 2024. Le chef d'état-major, le général Thierry Burkhard, l'a laissé entendre jeudi 6 avril lors d'une audition devant la commission Défense de l'Assemblée nationale.

"Les JO seront un événement international, un vrai rendez-vous pour notre pays, a-t-il expliqué. Il est tout à fait logique que les armées contribuent, elles sont intégrées dans la montée en puissance du dispositif. Sachant que c'est un événement exceptionnel, il peut y avoir une contribution exceptionnelle. Mon vrai sujet est d'anticiper, alors qu'un certain nombre de choses risquent d'arriver un peu au dernier moment."

Toujours selon le général français, la mobilisation de l'armée pour les Jeux de Paris 2024 pourrait concerner environ 10 000 personnes issues des effectifs de l'armée française. Mais à en croire Etienne Thobois, le directeur général du COJO, une telle mobilisation militaire reste à ce stade une option parmi d'autres pour faire face à la difficulté de trouver 22 000 agents de sécurité, privés et publics, nécessaires pour la sécurité de l'événement. "Tous les scénarios sont sur la table", a-t-il expliqué.

Gobert à Chris Hine, la veille. Je le reçois de manière positive parce qu'il veut que je sois le meilleur Rudy possible et que nous gagnions. J'aime sa compétitivité, j'aime sa façon de jouer. La façon dont il rend les autres meilleurs autour de lui. Il a joué un rôle important cette année."

Un autre joueur des Timberwolves, Jaden McDaniels a exprimé sa frustration en frappant un mur, se blessant la main par la même occasion. L'aïlier s'est fracturé la main sur ce geste, d'après Adrian Wojnarowski d'ESPN. Le spécialiste de la défense, très précieux pour son équipe, ne sera probablement pas en mesure de disputer la post-season. Une terrible nouvelle pour Minnesota.

## FRONTIÈRES SANVEE-KONDJI

## Allégations de rackets, les précisions de l'OTR

F. Woussou

Une récente vidéo relative à de présumés rackets des agents de douanes togolaises par rapport à l'importation d'un motoculteur et accessoires du Bénin vers le Togo a été virale sur les réseaux sociaux. L'auteur de la vidéo, Valère Tadagbé Houansou, ingénieur agronome se réclamant de nationalité béninoise, en séjour en Côte d'Ivoire, accusait les douaniers au poste de Sanvee Kondji (frontière Togo-Bénin) de rackets et de forfaits en tout genre. Il les accuse d'avoir pris une somme de 100 000 ou 200 000 FCFA sur un précédent envoi sans reçu, et que le transitaire lui réclame 196 000 FCFA pour les formalités du présent motoculteur et ses accessoires au niveau

de la douane et de la police, au mépris des textes légaux et réglementaires. Les douaniers togolais et les policiers auraient exigé des fonds supplémentaires alors même que les matériels agricoles sont exonérés de droit de douane au Togo.

Les autorités de l'OTR s'élèvent contre ce qu'elles appellent "une allégation mensongère" du sieur Valère et rejettent les accusations portées contre les agents.

Selon l'OTR, après une investigation diligentée par ses équipes sur instruction des plus hautes autorités du Togo, il ressort qu'effectivement, le 21 mars 2023, une déclaration sommaire de motoculteur et accessoires a été introduite et prise en charge par le bureau des douanes, sollicitant une DS4 (déclaration sim-

plifiée). Après étude du dossier, le motoculteur étant un matériel agricole devant bénéficier de l'exonération de certains droits et taxes, la DS4 sollicitée ne pouvait pas permettre de bénéficier de ces exonérations douanières. Les représentants de l'opérateur ont été invités à faire plutôt une déclaration de mise à la consommation avec le code additionnel 342 qui permet de bénéficier des exonérations prévues à cet effet. « Ce qui a été fait avec introduction d'une déclaration IM4 au numéro C432 du 21 mars 2023 avec une valeur de 600 000 FCFA conformément à leur facture qui s'élève à 561 000 FCFA majorée de frais de transport et assurances », renseigne l'office.

A en croire le colonel Agoro



Medjessiribi, directeur des études et de la législation douanière, cette valeur a généré des droits et taxes de douanes de 23 020 FCFA. La déclaration a été payée le lendemain le 22 mars 2023 et le bon à enlever a été donné le même jour. « Le bordereau de paiement SEGUCE porte un montant total payé de 35 820 FCFA dont les droits et taxes de douanes à 23 020 FCFA,

SEGUCE à 11 800 FCFA, et 1 000 FCFA pour la chambre de commerce », fait savoir le Colonel. S'agissant du motoculteur objet de la vidéo en question, l'Office assure que le bureau de Sanvee-Kondji n'a perçu qu'un montant total de droit de taxes de douane de 23 020 FCFA figurant sur le bordereau de paiement de SEGUCE. Selon le rapport, suite aux plaintes des déclarants de Sieur

Valère, le chef visite les a graciés du paiement du Travail Extra Légal (TEL) dû, qui est normalement de 5 000 FCFA.

Interrogés, les déclarants en douane impliqués dans cette affaire ont reconnu les faits et déclaré qu'ils avaient réclamé une somme de 100 mille FCFA au Sieur Valère Tadagbé Houansou en tenant compte de son attitude de ne pas vouloir payer leurs prestations de services. Montant que le commanditaire de l'opération aurait payé par l'entremise du transporteur.

L'office togolais des recettes a condamné ces déclarations mensongères et l'usage abusive des réseaux sociaux pour ternir l'image de la structure. Il se réserve le droit de recourir aux juridictions compétentes à tout instant.

## UNIVERSITÉ DE LOMÉ

## Le CERSA pour amoindrir les importations avicoles

F. Woussou

Lors de sa récente visite à Lomé, David Malpass, le Président de la Banque mondiale a visité le Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. Lancé en 2015 et bénéficiant du financement de la Banque mondiale à hauteur de 12 millions de dollars, il est le seul établissement d'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest et du Centre à dispenser des formations post-universitaires dans le secteur avicole. A cette occasion, l'Université de Lomé (Togo) et l'université Clark Atlanta (Etats Unis) ont signé un partenariat. A la Banque mondiale, on informe que la recherche de pointe menée à l'université Clark Atlanta et à l'université de Lomé sera décuplée grâce à cette collaboration transnationale qui va marquer un tournant dans l'enseignement supérieur, dans la mesure où elle offre des modalités innovantes de

collaboration propices à l'éradication de l'extrême pauvreté.

Le travail du CERSA conduit à la professionnalisation du secteur et contribue à en assurer la durabilité. L'objectif est de rendre la consommation de produits avicoles moins dépendante des importations et de fournir aux consommateurs des produits de très bonne qualité. Quelques résultats du CERSA depuis son lancement à ce jour : Des programmes de Master et de Doctorat ouverts dans les domaines ci-après : techniques de production avicole ; biosécurité des exploitations avicoles ; procédés de transformation des produits avicoles ; biotechnologie et génétique avicoles ; marketing et socio-économie de la filière avicole ; comportement et bien-être des animaux domestiques.

Plus de 400 étudiants post-universitaires provenant de 16 pays de la sous-région ont été inscrits ; Près de 2 000 techniciens et professionnels de la volaille ont été formés au Togo



Quelques productions du CERSA exposées devant Daviss Malpass

et dans d'autres pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Sénégal, etc.) ; Près de 200 publications scientifiques dans des revues scientifiques à obédience internationale ; Plus de 400 apprenants ont suivi

des stages pratiques dans des entreprises locales et à l'étranger (Nigéria, Ghana, Bénin, Cameroun, Chine, France, Belgique)

Près de 2 millions de dollars ont été générés en revenus externes à

travers des expertises, des valorisations de résidus de recherche, des conventions avec le secteur privé, des formations professionnelles de courte durée, des participations à des projets spécifiques, etc...

En rappel, le programme des Centres d'excellence pour l'enseignement supérieur en Afrique (CEA) est le premier programme régional à grande échelle financé par la Banque mondiale dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique. Il a été lancé en 2014 par la Banque mondiale avec pour objectif de mobiliser des ressources et des investissements pour aider à renforcer la qualité des programmes de développement des compétences

dans l'enseignement supérieur. De manière spécifique, les CEA permettent à l'Afrique de disposer davantage d'experts hautement qualifiés dans des domaines scientifiques et techniques pointus qui sont indispensables pour renforcer son autonomie à relever les défis de développement les plus pressants. Le programme soutient actuellement plus de 70 centres dans plus de 50 universités à travers 20 pays, et compte des milliers d'étudiants et des chercheurs qui entreprennent des recherches à fort impact dans les domaines des STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques), l'agriculture, la santé, le changement climatique et l'éducation.

## BACCALAURÉAT HARMONISÉ

## Le respect de l'échéance de 2026 recommandé dans l'espace UEMOA

Late Pater

Ce sont les ministres en charge de l'Enseignement supérieur des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) qui, en visioconférence le 31 mars 2023, ont recommandé le respect de l'échéance de 2026 pour la délivrance du baccalauréat harmonisé dans les huit Etats (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Cette réunion ministérielle a permis de relever les difficultés rencontrées par les Etats et formuler des recommandations visant à permettre le respect du délai de transposition de la Directive N°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 portant organisation du Baccalauréat harmonisé au sein de l'espace communautaire. Lequel délai est de trois (3) ans à compter de l'entrée en vigueur de la Directive qui est sa date de signature (le 28 septembre 2020 à Lomé). Face au grand retard pris par rapport à septembre 2023, on parle de l'échéance 2026. En attendant l'effectivité du baccalauréat harmonisé, il est clair que les Etats membres doivent prendre des mesures transitoires (législatives, réglementai-

res et administratives) qui balisent la voie.

Toutes les étapes à franchir sont pourtant consignées dans la Directive de 2020. Ce n'est donc que le respect de la Directive elle-même qui pourra faire tenir un baccalauréat harmonisé. Par définition, selon ce texte communautaire, le «baccalauréat harmonisé» est un examen fondé sur un socle commun à tous les pays dans les domaines institutionnels, pédagogiques, organisationnels tout en laissant des spécificités ou des aspects de souveraineté à chaque pays tandis que le «baccalauréat unique» est un examen ayant un caractère commun ou identique dans tous les pays de l'UEMOA sur les points suivants : les curricula disciplinaires, le format des épreuves, les banques d'épreuves unique, les modalités d'organisation. L'idéal poursuivi dans un baccalauréat unique est que tout fonctionne comme s'il s'agissait d'un même pays.

Le baccalauréat harmonisé doit être fondé sur des filières ; celles retenues par la Directive sont : Lettres, langues, arts et communication ; Sciences sociales et humaines ; Sciences et techniques ; Techniques industrielles ; Techniques tertiaires ; Baccalauréat professionnel tertiaire ; Baccalau-

réat professionnel industriel ; Baccalauréat professionnel agro-pastoral et environnemental. Il doit s'appuyer sur des épreuves élaborées à partir de la banque régionale de sujets dans des séries harmonisées pour évaluer les curricula régionaux. Et pour y être candidat, il faut être régulièrement inscrit en classe de Terminale, s'acquitter du droit d'inscription et être titulaire du BEPC (ou un diplôme équivalent pour les candidats libres) ; ce qui suppose que la classe de Première doit être simplement sanctionnée par la composition de fin d'année et non plus par un examen spécifique nommé «Probatoire». Comme au Togo où on ne peut pas, actuellement, passer le baccalauréat sans avoir décroché l'examen du «Probatoire».

Le baccalauréat harmonisé est appelé à muer en un baccalauréat unique qui sera organisé annuellement au même moment dans tous les Etats membres, à partir d'une structure régionale d'orientation, intégrant des organismes nationaux de supervision, de coordination, de gestion et d'opérationnalisation, a déjà prévu la Directive du 28 septembre 2020.

A la base de ce choix de passer à une harmonisation, l'UEMOA avait

considéré les faiblesses et insuffisances du baccalauréat dans les Etats membres de l'Union telles que le coût élevé de son organisation, le phénomène de fraude, les faibles taux de réussite, les inscriptions multiples (transfrontalières) des candidats à l'examen entraînant de multiples conséquences négatives comme la dépréciation de cet examen dans certains pays de l'Union. On parle aussi de la mobilité des jeunes à faciliter dans l'espace communautaire. Une étude avait été menée en 2011 pour corriger ces faiblesses et insuffisances.

Il faut rappeler que, comme depuis 2012, des experts de l'enseignement supérieur et de la recherche s'étaient encore réunis du 27 au 29 mars 2023. Avant la session ministérielle. Toujours dans ce mouvement de réforme, une autre Directive de 2007 avait édicté que les Etats de l'UEMOA veillent à ce que les épreuves écrites du baccalauréat débutent, dans l'espace de l'Union, concomitamment dans la période comprise entre le 18 et le 21 juin de chaque année. Elle n'est pas strictement respectée, exemple du Togo qui fait passer son baccalauréat 2023, du 26 au 30 juin.

**TCE 2022**

TRANCHE COMMUNE 2022

GAGNE JUSQU'À 500.000 FCFA AU GRATTEGE !

REMPORTE UN SÉJOUR AU BURKINA-FASO ET JUSQU'À 10.000.000 FCFA AU TIRAGE

RAFLE JUSQU'À 100.000 FCFA AVEC TES TICKETS NON GAGNANTS, AU TIRAGE DES LOTS INTERMÉDIAIRES !

200 Fcfa

PROFITE D'UNE DOUBLE CHANCE DE GAGNER

## MALADIES MENTALES

## Faire de la santé mentale une priorité

Etonam Sossou

**La santé mentale n'est pas une fatalité et elle reste nettement placée en marge de nos principales préoccupations. Le phénomène prend de l'ampleur et touche dans le monde près de 2 milliards de personnes. Mais l'on constate que les mesures pour limiter les conséquences sont insignifiantes.**

Des spécialistes et médecins psychiatres exerçant au Togo ou dans la diaspora, ainsi que des hommes de médias échangent périodiquement sur les conditions d'amélioration des soins aux personnes souffrant de cette pathologie au Togo. « Nous aurons à renforcer les compétences du personnel de santé, nous allons augmenter la mobilisation de la communauté en faveur de la santé mentale et nous allons créer bientôt un groupe technique de travail sur la santé mentale et le soutien psycho-social qui serait une instance nationale pour donner les orientations en matière de santé mentale et du soutien psycho-social dans le pays », a expliqué, à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale, Dr Aho Komivi Mawussi, Coordonnateur du Programme National des Addictions aux Produits Psychoactives.

Les échanges ont abordé la question liée aux variantes proposées aux patients pour leur guérison notamment la question des camps ou maisons de prière. En effet, nombreux sont ces personnes atteintes de maladies mentales séquestrées dans les centres de prière à la quête de la guérison. « À ces personnes, il faut qu'on apporte les médicaments. La prière va contribuer aussi de son côté, mais les médicaments sont importants », a fait remarquer Dr Aho Mawussi.

Dr Salifou Saliou, psychiatre et responsable du centre hospitalier psychiatrique de Zébé a insisté de son côté sur la nécessité de voir l'État, octroyer des bourses afin de stimuler l'orientation des jeunes étudiants vers la spécialisation. Le Togo a-t-il rappelé, ne compte à ce jour que cinq

médecins psychiatres et un seul hôpital public de psychiatrie, celui de Zébé.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est définie comme un état de bien être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. Il est donc nécessaire de comprendre que tous sont susceptibles de manifester une déficience mentale si les facteurs de risques ne sont pas pris en compte. Il s'agit de l'environnement qui est un déterminant important à prendre en compte. Ensuite s'ajoutent les données génétiques et le style de vie.

## On investit très peu dans la santé mentale

Les bailleurs de fonds consacrent leur budget au VIH, à la santé reproductive et au paludisme, ils doivent aussi se rappeler que ces priorités non financées comme la santé mentale sont des problèmes transversaux et affectent également les performances des autres programmes comme ceux qui concernent le VIH. En Afrique, où de nombreux pays sont confrontés à des urgences ou l'ont récemment été, l'OMS voit des possibilités d'amélioration des soins de santé mentale.

Dans le nord de l'Ouganda — pays déchiré par deux décennies de guerre depuis la fin des années 1980 entre le gouvernement et l'Armée de résistance du Seigneur — des chercheurs ont étudié l'impact des conseils en groupe sur les populations vulnérables comme les victimes de violences sexuelles ou familiales, les personnes séropositives au VIH et d'anciennes victimes d'enlèvement lors de la guerre civile. Ils ont révélé, dans une étude publiée dans le Journal of Affective Disorders, que les personnes ayant bénéficié de conseils en groupe étaient capables de reprendre une vie normale nettement plus rapidement que les autres et avaient moins de risques d'être atteints de troubles psychiatriques à long terme. On observe dans le monde entier un lien

entre les maladies mentales et la persistance de la pauvreté. Selon un rapport de 2011 du Forum économique mondial, les maladies non transmissibles coûteront à l'économie mondiale plus de 30 000 milliards de dollars d'ici 2030 et les troubles de santé mentale à eux seuls coûteront 16 000 milliards de dollars de plus sur la même période.

Les recherches démontrent que les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent offrir des services de santé mentale efficaces à moindre coût grâce à des stratégies facilitant, par exemple, les procédures de détection et de diagnostic, ou en ayant recours à des travailleurs de la santé non spécialisés et en intégrant les soins de santé mentale dans les systèmes de santé primaire.

Bien qu'un certain nombre de projets aient réussi à s'accorder avec les structures publiques existantes pour intégrer la santé mentale dans les soins de santé primaire, la mise à l'échelle de ces initiatives est freinée par un manque d'investissement. Le financement des systèmes de santé africains dépend en effet toujours en grande partie des priorités des bailleurs de fonds et la santé mentale n'en fait pas partie.

## ALERTE

(suite de la page 4)

nistration canadienne. Vérification faite, ses locaux sont introuvables au Canada où elle n'a jamais été enregistrée. L'annonce ne donne aucun contact téléphonique, seulement une boîte postale. Autre détail suspect : ses courriers sont curieusement postés de... Suède ou des Etats Unis. Autant d'indices intrigants mais qui échappent aux nombreux postulants aveuglés par ces offres mirobolantes.

Chaque candidat est tenu de payer dans un délai de trois semaines à réception de la lettre d'accord (agreement letter) soit la totalité des 555 US dollars pour couvrir les frais de recrutement, soit une avance de 189

## INSÉCURITÉ

## Plus de 12.400 écoles fermées en Afrique Occidentale et Centrale en 2 ans

Etonam Sossou

Selon l'organisation Éducation sans délai (Education Cannot Wait en anglais, ou ECW), le nombre d'établissements d'enseignement fermés de force ou qui n'offrent plus de cours a augmenté d'un tiers en deux ans. A la fin de l'année scolaire 2021-22, plus de 12.400 écoles ont été fermées au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), au Mali, au Niger et au Tchad. Dans ces huit pays, ces fermetures sont la conséquence directe d'attaques des groupes armés non étatiques ou du climat d'insécurité. « Soit les enseignants ont fui, ne laissant personne pour enseigner, soit parce que les parents ont trop peur pour envoyer leurs enfants à l'école ou sont eux-mêmes dans un processus de déplacement forcé à répétition vers des zones plus sûres », a indiqué le fonds onusien.

Dans un pays comme le Burkina Faso, une augmentation de 140% des attaques dans les zones du sud du pays a été signalée entre janvier 2021 et mai 2022. Cela a entraîné le dépla-

cement de milliers de réfugiés burkinabè dont des enfants vers le nord-est de la Côte d'Ivoire et le nord du Bénin.

L'extension et l'intensification des conflits ont un effet de plus en plus dévastateur sur l'accès et la continuité de l'apprentissage, affectant l'avenir de générations entières d'enfants. Le Burkina Faso reste d'ailleurs le pays le plus touché, avec près de 4.258 écoles fermées. Suivent le Cameroun (3.285), le Mali (1.730), la RCA (999), le Nigeria (934), le Niger (890), la RDC (307) et Tchad (10). En juin 2019, 9.272 écoles étaient fermées ou n'étaient plus opérationnelles au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigeria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad en raison de l'insécurité – soit trois fois le nombre enregistré à la fin de 2017, selon l'UNICEF.

## 1 enfant non scolarisé sur 4 dans le monde se trouve en Afrique Occidentale et Centrale

Au total, 57 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes ne sont pas scolarisés présentement en Afrique Occ-

dentale et Centrale. Cela représente près d'un enfant non scolarisé sur quatre dans le monde. « Ce chiffre est d'autant plus alarmant qu'il représente le double de la part de la région dans la population mondiale des enfants de l'âge correspondant (6 à 18 ans - 12,05%) », a souligné l'organisation Éducation sans délai. D'une manière générale, l'insécurité croissante a un impact particulièrement négatif sur l'accès à l'école. D'après des données recueillies par le mécanisme régional de suivi de la protection (Projet 217), plus de 50% des enfants en moyenne ne sont pas allés régulièrement à l'école dans la région du Sahel central entre janvier et avril 2022. La principale raison avancée a été la fermeture ou la destruction de l'école (27%). La réduction des effectifs et de la fréquentation scolaire est également due au fait que 53% des enfants révèlent qu'ils ne se sentent pas en sécurité à l'école, et que près des deux tiers (64%) des enfants déclarent avoir peu ou pas d'espoir pour leur avenir.

## Payer pour se faire embaucher, le gros piège

\$, le solde devant être prélevé sur le premier salaire. « Ces gens sont de gros bandits. Depuis 2010, j'ai postulé ainsi que plusieurs amis pour ce genre d'entreprise et jamais aucun de nous n'a obtenu une suite favorable », révèle Etienne, aujourd'hui directeur d'une société de matériel informatique. Depuis le début du mois de janvier dernier, les demandes d'emploi de togolais affluent de plus belle dans la boîte électronique de Caledonian offshore. Elle a en effet publié des avis de recrutement sur sa page facebook. De nombreux jeunes en chômage ont succombé à son slogan : « Vous pouvez maintenant gagner beaucoup d'argent en travaillant sur une plate-forme pétrolière ». Dans un pays où le salaire minimum est de 35000F cfa par mois,

les salaires proposés ont de quoi donner le tournis : entre 250 et 380 US \$ par jour selon le poste, plus une couverture maladie. L'annonce en rajoute dans les détails : 12 heures de travail par jour ; 219 jours par an ; 2 semaines de congé après 3 mois de travail d'affilée.

« Si je réussis à me faire embaucher, je serai gâté. Je gagnerai beaucoup d'argent et de l'expérience », rêve Moussa, un autre candidat qui a déjà payé. Contrairement à Ronny, un jeune licencié sans emploi, qui, lui, a vite flairé le piège quand on lui a répondu qu'il lui fallait envoyer de l'argent. « Comment une société qui veut nous aider à sortir du chômage peut nous demander une telle somme ? », demande-t-il. Doutes justifiés car jusqu'à présent nul ne

connaît qui que ce soit qui ait réussi à se faire embaucher par le biais de cette société. Sur le créneau de l'arnaque, Caledonian offshore Ltd n'est pas seule. « J'ai également postulé pour Cruise Ship Employment, une société toujours située dans l'Ontario au Canada et qui nous promettait des emplois sur des bateaux de croisière », confie Blaise qui s'est fait escroquer de 150 dollars. En retour, il a généreusement reçu un manuel intitulé Cruise ship employment handbook (Manuel de l'emploi sur bateaux de croisière). Ses nombreuses télécopies sont restées sans réponses. Déçu d'avoir été mené en bateau, il conclut : « Le livre en question donne des conseils sur la vie en mer, les avantages des différents postes, mais en réalité n'aboutit sur rien ».

## Loterie Nationale Togolaise

## COMMENTAIRE DU TIRAGE N°301 DE LOTO Sam du 1er Avril 2023

Le tirage N°301 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 1er Avril 2023 et a fait naturellement des heureux gagnants. Ce tirage a fait un très grand nombre d'heureux gagnants sur toute l'étendue du territoire. Au titre de ces gains, les gros lots, nous avons :

## @LOME

- \* 1.500.000 F CFA, auprès de l'opérateur 70138.
- \* 1.250.000 F CFA, auprès de l'opérateur 70136
- \* Trois (03) gros lots de 1.000.000 F CFA respectivement auprès des opérateurs 60424, 70136, 70729

## @INTERIEUR

- \* 1.000.000 F CFA, auprès de l'opérateur 20042

D'inombrables lots intermédiaires c'est-à-dire, des lots de moins de 1.000.000 F CFA ont fait la joie des parieurs sur toute l'étendue du territoire.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

## LOTO SAM

## Résultats du tirage N°302 de LOTO SAM du 08- 04 - 2023

Numéro de base

44 38 75 07 40

## Loterie Nationale Togolaise

## COMMENTAIRE DU TIRAGE N°745 de LOTO KADOO du 31 Mars 2023

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 745<sup>e</sup> tirage de LOTO KADOO sans bonus.

Un certain nombre de gros lots ont été recensés dans les différentes villes du pays. Ainsi, nous avons :

## @LOME

- \* Trois (03) gros lots de 2.500.000 F CFA dont deux (02) auprès de l'opérateur 30426 et un (01) auprès de l'opérateur 90328,

- \* 1.500.000 F CFA auprès de l'opérateur 70343,

- \* Deux (02) gros lots de 1.000.000 F CFA respective-

ment auprès des opérateurs 60630, 90135.

\* D'Innombrables lots intermédiaires ont été également enregistrés sur toute l'étendue du territoire.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et sur les points de paiement, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO KADOO

## Résultats du tirage N°746 de LOTO KADOO du 06 - 04 - 2023

Numéro de base

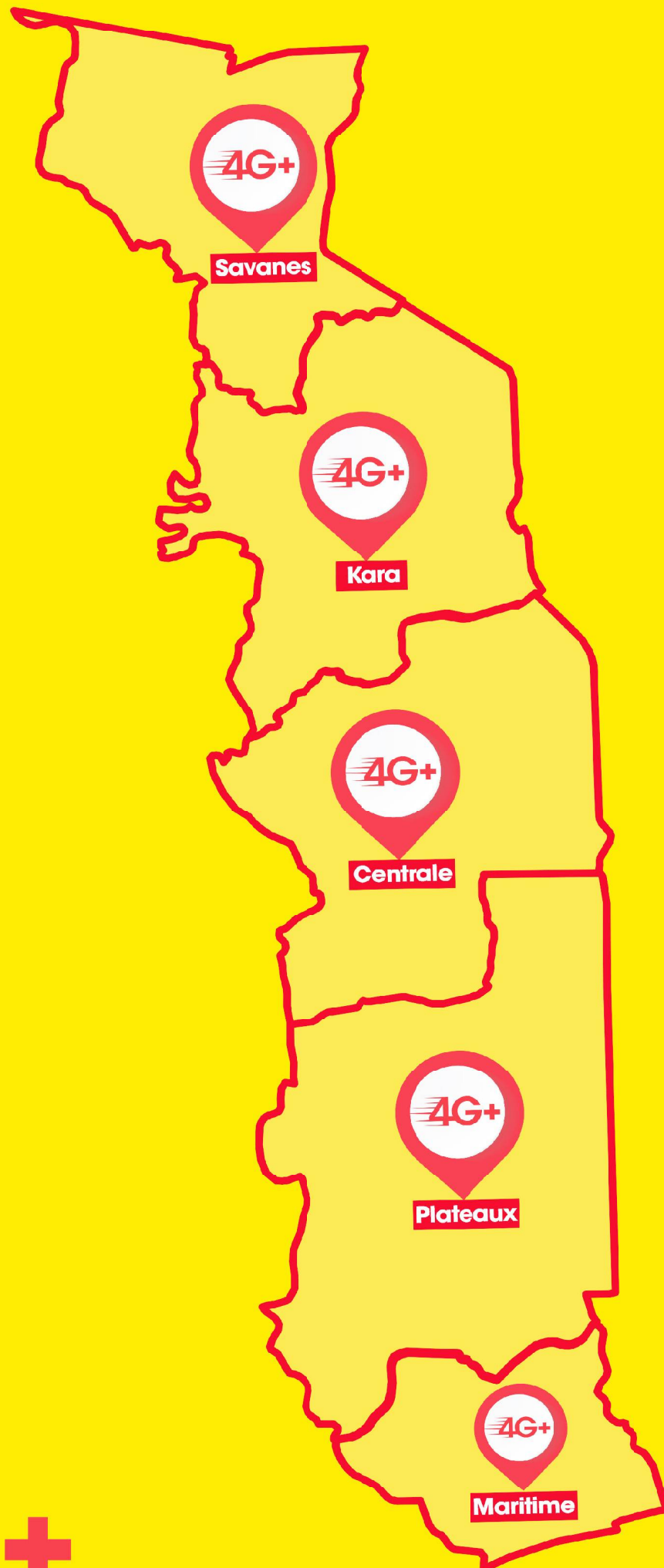
89 74 61 03 08

Numéros bonus

29 67

# Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



# 4G+

togocom.tg

Avancer. Pour vous. Pour tous.



## Togocom